

Recommandation de la SDRCA

La Société suisse du droit de la responsabilité civile et des assurances est une association scientifique qui a pour but de promouvoir le développement du droit et d'encourager la relève scientifique dans ses domaines d'activité. Réunie en assemblée générale le 7 septembre 2012 à l'Université de Lucerne, elle émet la **recommandation** suivante à l'intention des autorités fédérales :

Considérant que

- les assurances responsabilité civile (RC) obligatoires sont, depuis des décennies, un instrument privilégié par le législateur dans la réglementation de nouveaux développements techniques afin de protéger les personnes lésées;
- ce développement est intervenu sans coordination, raison pour laquelle la situation juridique actuelle est caractérisée par son caractère hétérogène marqué et un niveau de protection variable pour les personnes lésées ;
- une accélération de ce développement s'est produite ces dernières années (*l'on rappelle les discussions sur l'assurance obligatoire des détenteurs de chiens ou les nouvelles assurances obligatoires pour guides de montagne, médecins ou psychologues*) ;
- l'obligation de souscrire une assurance RC est prévue par une quarantaine de lois fédérales et plusieurs centaines de lois cantonales, et
- le Conseil fédéral entend renoncer à régler les assurances responsabilité civile obligatoires dans le cadre de la révision totale de la loi sur le contrat d'assurance

la Société identifie un clair besoin de légiférer dans ce domaine. Elle recommande aux autorités l'adoption d'une loi réglementant les assurances responsabilité civile obligatoires et l'étendue de celles-ci dans le but d'atteindre un niveau de protection uniforme. A cette fin, elle soumet un projet formulé d'une telle loi sur les assurances RC obligatoires. La Société invite les autorités compétentes à agir dans l'intérêt des personnes lésées et en vue de leur protection, et recommande de soumettre à un examen approfondi le projet qu'elle propose.

Lucerne, le 7 septembre 2012

Société suisse du droit de la
responsabilité civile et des assurances